

## **Compte rendu de la rencontre tenue le 9 septembre 2004 sur le transport adapté au Centre de formation en transport routier de St-Jérôme.**

Étaient présentes les personnes suivantes :

Monsieur Jacques Ferland	TAQM
Monsieur Louis Houle	Autobus Viens
Monsieur Jacques Lussier	Société de transport de Montréal
Monsieur Tony Morisson	Q'strait
Monsieur Pierre Tanguay	Dessercom
Monsieur Mario Roberge	ATEQ
Monsieur Pierre Ouellet	CFTR
Monsieur François Hamel	CFTR

Monsieur Pierre Ouellet anime la rencontre. Cette rencontre est une table de travail qui a les objectifs suivants :

- Cerner les besoins de l'industrie en ce qui a trait à la formation pour les conducteurs oeuvrant dans le transport des personnes handicapées.
- Uniformiser les méthodes de travail sans pour autant privilégier un fournisseur d'équipement.
- Déterminer les éléments de formation devant être présents dans un cours de base et dans un cours d'appoint.
- Inventorier le matériel de formation existant qui serait disponible afin de préparer la formation.

Échanges et discussions à propos des sujets suivants :

1. La formation devra être adaptée pour différents types de transporteurs :

- Taxi adapté
- Scolaire
- Minibus transport adapté
- Urbain
- Interurbain
- Médical non urgent



2. Pour les nouveaux conducteurs voulant œuvrer dans le domaine du transport adapté, le cours de base devrait être présenté sous forme de modules.  
Pour les conducteurs oeuvrant déjà dans le domaine, un cours d'appoint constitué d'un ou de plusieurs modules extraits du cours de base selon les besoins des individus et/ou du transporteur, pourrait être offert.
3. Une reconnaissance du cours, comprenant un document de certification, pourrait être proposée au ministère des Transports. Ce cours devrait alors être obligatoire pour tous les nouveaux conducteurs de transport adapté.  
Pour les conducteurs oeuvrant déjà dans le domaine, une évaluation pourrait alors être faite afin de déterminer les besoins spécifiques de formation pour les rendre éligibles à recevoir leur certification.
4. Voici une nomenclature des modules possibles pour un cours de base pour un candidat possédant un permis de conduire classe 2 ou 4B

#### 4.1 P.D.S.B. (T.A.)

- Déplacement sécuritaire d'une personne handicapée afin d'éviter les blessures tant chez le client que chez le conducteur.
- Techniques sécuritaires pour repositionner un client déplacé sur son aide à la mobilité.

#### 4.2 Techniques de conduite

- Conduite préventive
- Techniques de marche arrière
- Utilisation adéquate des rétroviseurs
- Freinage en douceur
- Code de sécurité routière
- Signalisation
- Connaissance du véhicule et des problèmes fréquemment rencontrés
- Conduite économique



### 4.3 Lois et règlements

- Loi 430
- Vérification avant départ
- Heures de conduite
- Décret 1058-93 concernant les obligations légales du conducteur

### 4.4 Techniques de travail

- Utilisation sécuritaire du matériel
  - Plateformes électriques ou rétractables
  - Rampes mobiles ou non mobiles
  - Systèmes d'attaches des différents fabricants
  - Ceintures de sécurité
  - Systèmes d'ancrages
- Connaissance des différents types d'aides à la mobilité
  - Fauteuils roulants
  - Triporteurs
  - Marchettes
  - Cannes
  - Etc
- Connaissances des limites d'accompagnement du client selon les politiques internes des transporteurs.
- Connaissance des techniques sécuritaires de manipulation des fauteuils roulants.
- Procédures sécuritaires d'embarquement, de débarquement et dans les stationnements, etc.
- Connaissance ou façon de travailler sans se blesser
- Quoi faire en situation d'urgence?



#### 4.5 Service à la clientèle

- Connaissance sommaire des types d'handicaps et de leurs besoins
- Respect de la clientèle
- Confidentialité des informations
- Vérification de l'identité du client
- Types de langage utilisé (ex : éviter le «bébéisme»)
- Demander aux clients la permission d'agir
- Connaissance de l'importance de l'aide à la marche pour la personne handicapée
- Sensibilité aux réactions des personnes handicapées intellectuellement
- Connaissance du rôle du conducteur : Observateur-accompagnateur-manutentionnaire.
- Connaissance des règles internes concernant les responsabilités du conducteur, du transporteur, des clients.
- Comprendre le lien d'attachement entre le conducteur et ses passagers.

### 5 Plan de travail

- La présentation des différents modules sera proposée ultérieurement et pourrait comprendre de la théorie, des ateliers de pratique et des visites dans des centres pour personnes handicapées.
- Messieurs Lussier et Houle détermineront la possibilité de faire parvenir du matériel de formation disponible dans leur entreprise.
- Des représentations seront faites auprès de l'ASTE et de l'office des personnes handicapées du Québec pour déterminer le matériel pertinent et disponible pour cette formation.
- M. Morrison de Q'straint nous offre le matériel requis à la préparation de la formation
- Les deux centres de formation (CRTC & CFTR) rassembleront le matériel disponible, feront les recherches pour compléter ce matériel et présenteront une ébauche de formation aux membres du comité de travail pour fins de validation.